

CERTIBIOCIDE

CATEGORIE NUISIBLES (TP14, TP18, TP20)

📌 OBJECTIFS

La formation doit amener le stagiaire à développer une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides en vue de l'obtention du certibiocide.

📄 CONTENU DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation des biocides et mesures de prévention pour la santé et l'environnement
 - Les rodenticides
 - Les produits de lutte contre les autres vertébrés
 - Les insectides

(Adaptation possible du contenu de la formation selon profil des participants)

🔍 MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Échange à partir des connaissances et pratiques de chacun. Etude des transferts possibles.
- Evaluation du niveau de connaissances par réalisation d'un QCM et attestation de fin de formation indiquant les acquis.
- Seuil de réussite à 20/30

✍️ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation collective en présentiel avec un ou plusieurs formateurs expérimentés dans le domaine du 3D
- Remise d'un document de synthèse par voie dématérialisée à l'issue de la formation
- Formation accessible aux malentendants appareillés, aux malvoyants s'ils disposent de leur propre appareil de prises de notes et aux personnes à mobilité réduite. Merci de nous signaler toute situation de handicap afin de proposer et mettre en place les adaptations nécessaires.

🕒 DURÉE

21h

👤 POUR QUI ?

Utilisateurs professionnels, distributeurs et acquéreurs de produits biocides de TP14, 18 et 20 (réglement UE n° 528/2012).

🏠 CONDITIONS D'ACCÈS

- Entretien téléphonique
- Délai d'accès de minimum 15 jours avant la prestation
- Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 8 personnes

💰 TARIF ET FINANCEMENT

- Tarif Individuel : 175 €/jour
- Formation éligible au CPF. Financement également possible sous conditions par OPCO ou FAF ou par France Travail

📍 LIEU

CFPPA-UFA de Montravel-Villars (42), ou hors-site après étude des conditions d'accueil

📄 INDICATEURS

Voir le site internet